

avec l'Exécutif. Je n'entrerai pas dans le détail des circonstances qui peuvent faire croire qu'un homme a ou non des relations avec l'Exécutif. Les affaires privées d'un individu n'ont rien à faire avec l'Etat de la Province. La question est de savoir s'il est intéressant de considérer maintenant l'Etat de la Province. Eh ! pourquoi non ? Il est vrai que le discours d'ouverture mérite considération : sous ces mots est compris l'Intérêt du Pays. Mais comment répondre à cette harangue, sans envisager en même temps l'Etat de la Province ? Notre réponse doit être la pensée de la Chambre mûrie par l'examen des affaires du Pays.

Quant à ce qu'a dit l'Hon. Membre, (Mr. Gogy) que des occupations privées avaient empêché des membres de se mettre au fait de la question ; tout homme qui a été élu, a reçu le cachet de capacité, et le mandat de se vouer au travail.

La question ne doit pas être décidée aujourd'hui. Si des difficultés se rencontrent, moi-même je demanderai à remettre.

MR. L'ORATEUR : Les objections que fait l'hon. Membre (Mr. Gogy) à la proposition actuelle ne sont pas appuyées sur d'autres arguments que ceux-ci : c'est aller trop promptement ; la chose est nouvelle, inusitée. Il se trouve donc bien, il est donc tranquille et impassible au milieu des plaintes et des souffrances de tout un peuple. Dans des temps de malheur, sous le règne d'une administration marquée chaque jour par de nouvelles erreurs et de nouveaux écarts, il ne faut pas prétendre des formes et des convenances pour nous empêcher de prendre en considération l'état de la Province. L'hon. Membre a appartenu à la dernière chambre ; et cette chambre avait pensé que le pays était si malheureux, qu'il importait que les membres s'occupassent de ses intérêts hors même du temps des Sessions. Ils étaient invités par une résolution à se former en comité de correspondance pour veiller sur les démarches d'une administration, toujours active pour la persécution et l'injustice. Il aurait donc dû être préparé à faire entendre ses plaintes. Conformément au mandat qu'ils avaient reçu de leurs constituans, les membres se sont occupés en général des intérêts du pays avec soin et autorité. Le fruit de ces occupations a été l'investigation de nouvelles plaintes corroboratives des premières.

C'est dans une immense majorité, que les Membres, qui ont voté les 92 résolutions, ont été réélus. Dans ces circonstances, devons-nous hésiter à souscrire à des propositions approuvées par nos constituans dans une proportion de 10 contre 1 ; oui, de 10 contre 1 pour pour approuver la majorité de la Chambre et condamner l'Exécutif et le Conseil.

Nous devons montrer que nous avons été sérieux quand nous avons dit que le mal était sérieux ; nous devons faire voir que nous nous sommes occupés des affaires publiques et non de nos intérêts privés. Mr. Morin nous a prévenus qu'il désirait avoir l'approbation de la Chambre d'une manière régulière à la pétition déjà signée par les Membres. Déjà cette mesure a été livrée au public par le moyen de la presse ; et quoique les papiers, lorsqu'ils versent le mensonge et l'injure, ne soient dignes que de mépris, néanmoins quand ils renferment des su-

jets d'une si grande importance, qui déjà peut-être sont devant la Chambre des Communes, ils méritent qu'on y regarde avec attention. Tous les Membres ont dû être attentifs à tout ce qui importait au bien du Pays, et aujourd'hui tous doivent être prêts. Cependant, plein de condescendance et de courtoisie, le membre qui a introduit cette mesure, a prévenu qu'il ne demanderait pas aujourd'hui le concours de l'Assemblée. Une grande majorité des membres a déjà signé cette requête ; leurs noms sont déjà passés en Angleterre : il n'y a pas lieu de croire qu'ils se retracteront.

Mais il est nécessaire que cette requête vienne en Chambre, afin qu'elle y soit votée. C'est ce que doivent désirer ceux qui veulent que, où le pouvoir anglais règne, là aussi règnent les libertés anglaises. Sous le règne d'un soldat, qui nous gouverne avec ignorance, avec passion, avec partialité pour les soldats, jusqu'au point de les protéger, quand ils égorgaient les citoyens, il importe de nous faire encore entendre auprès du Parlement Impérial. Cette requête déroule tous les nouveaux griefs qui se sont succédés depuis l'année dernière sous ce gouverneur militaire.

L'Hon. Membre pour Sherbrooke nous dit que le Gouverneur a reçu des dépêches, et que probablement ces dépêches vont nous faire passer du comble du malheur au comble du bonheur. Mais le bonheur ne peut pas nous être annoncé par ceux qui nous ont causé tant de maux. Le plus grand de tous serait qu'on retirât d'ici des hommes qui ont causé le malheur de cette colonie. Les institutions dont nous nous sommes plaints ; les injures, les injustices, les abus crians sont encore les mêmes : bien plus ils se sont accrues à un degré effrayant. Devons-nous hésiter à dire que nous sommes gouvernés par une faction corrompue ? On ignore, nous dit-on, si les abus ne sont pas réparés ? mais quand tout leur sourit, nous les sentons, nous gémissons sous leur poids. Il est d'ailleurs bon de savoir si la requête, adoptée et préparée par le comité de correspondance, agissant en vertu des 92 Résolutions, sera aussi adoptée par la grande majorité de la Chambre d'Assemblée. A la fin des élections on ignorait que le Ministère dût être changé et le Parlement dissout en Angleterre. Nous désirions faire parvenir nos plaintes au Parlement Anglais à bonne heure, toujours assurés que le même sujet reviendrait devant cette Chambre. Il fallait alors que nos pétitions pussent être rendues dans les premiers jours de Janvier. Nous les avons donc préparées, et nous avons invité indistinctement tous les Membres à se trouver au comité de correspondance pour les discuter, excepté quelques Membres qui résident aux extrémités de la Province et avec lesquels il nous a été impossible de nous mettre en relation, vu la distance des lieux. Ceux-ci jugeront aujourd'hui du mérite de cette requête, et devront se décider sur icelle d'après son mérite intrinsèque, et non d'après leur amour-propre blessé de ce qu'elle ne leur a point été présentée plutôt. Déjà cette requête, signée d'un grand nombre de Membres, est partie pour l'Angleterre à divers intervalles. Quant à ceux qui n'ont pas voulu la signer avant la Session, je ne les en blâme pas ; je ne leur en fais pas de reproches. Ils croyaient, ils avaient lieu de croire une session prochaine,